



PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 25 septembre 2023

Plan n° 27



Echelle : 1 / 5 000



RISQUES NATURELS

Plan d'exposition aux risques (PER)



Plan de prévention des risques inondation (PPRI)



Risque ruissellement (hors PPRI)



Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)



Etude spécifique
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.6

Zone de vigilance (hors PPRI)



Remontée de Seine



Risque faïence

Etude spécifique
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.5



Risque cavité



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)



Installation classée protection de l'environnement (ICPE)
ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

▲ ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

